



Voisine trop exigeante pour les bruits

Par **Chabeaumel**, le **02/05/2018** à **17:23**

Bonjour,rrnrJe suis propriétaire d'un studio que je viens de louer il y a deux jours. Dès que mes locataires sont rentrés dans les lieux, la voisine a commencé à se plaindre à eux du bruit qu'ils faisaient. Ils m'ont averti de la situation en jurant qu'ils étaient très discrets.rrnrAujourd'hui cette dernière m'appelle pour se plaindre. Comme elle avait l'air hystérique, je me suis méfié de ses dires et je suis allé faire le tour des autres voisins pour savoir si mes locataires étaient si bruyants que ça. Personne ne les ont entendus depuis leur arrivée. Ils m'ont précisé que la voisine qui s'était plainte, était folle et ne supportait aucun bruit. Elle a même toqué chez mes locataires quand ils faisaient leurs douches en disant que ça la dérangeait. La situation est difficile pour eux. rnrnJ'ai honte et je veux régler ça au plus vite. Je ne savais pas que cette personne était si difficile sinon je n'aurais jamais acheté ce studio. Elle me dit qu'elle va m'obliger à isoler les murs phonétiquement et même faire une procédure judiciaire. Je trouve cela disproportionné surtout que les autres voisins, comme je l'ai précisé, ne sont pas gênés par mes locataires et m'ont bien confirmé qu'elle était une casse-pied en restant poli... rnrnQue puis-je faire ? Je considère que chacun doit jouir de son bien tout en restant respectueux des autres mais là, franchement, il ne peuvent même pas se laver tranquillement. Je sens que cette personne va me pourrir la vie et surtout celle de mes locataires et je ne le supporte pas.rrnrMerci de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2018** à **05:58**

Bonjour,rrnrLaissez tomber cette voisine, ne lui répondez pas, que vos locataires fassent ce qu'ils ont à faire chez eux sans se préoccuper de cette voisine, qu'ils ne lui ouvrent pas leur porte, qu'ils l'ignorent lorsqu'ils la rencontrent, etc. Cette voisine pourra faire tout ce qu'elle voudra, aucun tribunal ne la suivra dans ses délires sauf à lui répondre qu'elle peut aussi aller

vivre à la campagne, dans un maison isolée au fonds des bois.

Par **Lag0**, le **03/05/2018 à 06:42**

Bonjour Tisuisse,rnPour y habiter, moi, au fond des bois, je peux vous dire que ce n'est pas du tout silencieux, surtout à cette période où les oiseaux font la fête très tôt le matin...

Par **Tisuisse**, le **03/05/2018 à 06:58**

Oui, bien entendu, mais ainsi cette voisine ne pourra pas se plaindre de ce qui se passe chez ses voisins, de l'autre côté des cloisons de son appartement.

Par **ChabeaumeI**, le **03/05/2018 à 20:35**

Merci de vos réponses, effectivement c'est sûrement la meilleure décision à prendre de ne pas la calculer.